

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 17/05/2017

Présents : 24

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 1

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

**Représentés:** Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents:** Claudine BOUSQUET

#### Objet: Convention " Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte " (TEPCV) - Tranche 3 "

L'Etat, en lien avec l'ADEME, a souhaité encourager et accompagner des territoires exemplaires prêts à s'engager dans une trajectoire permettant de tendre vers ou d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Le levier de mobilisation des territoires pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, se formalise par la démarche « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été labellisé territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en juillet 2015, ce qui a permis de mobiliser 500 000 € pour soutenir 10 projets portés par 6 collectivités du territoire du Pays.

En mai 2016, Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, a attribué au Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles une deuxième tranche d'un montant de 1 000 000 € afin de poursuivre la démarche engagée, avec une tranche optionnelle supplémentaire de 500 000 €. In fine pour des raisons réglementaires la convention a été arrêtée sur 15 opérations en faveur de 11 communes, 2 communautés de communes et Hérault Energie, pour un montant de 611 546 € .

Le 18 avril 2017, une nouvelle enveloppe de 300 000 € a été attribuée au Pays Haut Languedoc Vignobles pour soutenir des projets de rénovation d'éclairage public.

Le portage politique reste assuré par le Pays et représenté par une élue référente Mme Edo désignée lors de la première tranche. La nouvelle convention annexée entre le ministère de l'Environnement et le Pays Haut Languedoc et Vignobles, tous les maîtres d'ouvrage signataires stipulent les modalités d'exécution.

Les maîtres d'ouvrage retenus pour cette troisième tranche sont :

- Hérault Energie pour la rénovation d'éclairage public pour les communes d'Azillanet et Saint Martin de l'Arçon,
- la Communauté de communes Sud Hérault pour l'ensemble de son territoire.

RECAPITULATIF DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE CET AVENANT						
Actions	Bénéficiaire (Maître d'ouvrage)	Coût Global Prévisionnel HT	Auto-financement HT	Participation hors FFTE HT et TTC	Taux FFTE HT %	Participation FFTE HT
Action 1 Rénovation éclairage public	Hérault Énergie	61 050 €	15 263 €	0 €	75	45 787 €
Action 2 Rénovations éclairage public	Communauté de communes Sud Hérault	330 000 €	75 900 €	0 €	80	254 100 €
TOTAL HT		391 050 €	91 163 €	0 €	76,7	299 887 €

Afin de finaliser cette démarche, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- se prononcer en faveur de l'engagement formel du Syndicat mixte dans la troisième tranche de « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »,
- se prononcer sur la validation du programme d'actions,
- l'autoriser ou autoriser l'élue référente, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions, dont le modèle de convention ci-jointe au présent document.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement en faveur de l'engagement formel du Syndicat mixte dans la troisième tranche de « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », sur la validation du programme d'actions, et autorise Monsieur le Président ou l'élue référente à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions, dont le modèle de convention ci-jointe au présent document.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,  
Jean ARCAS

